

CALENDRIER

Lundi 10 janvier	Réunions parents professeurs T1 – T3 – T5
Mardi 11 janvier	Réunions parents professeurs T2 – T4
Jeudi 13 janvier	Conseils de classe 6 ^e J à 16h15 et 6 ^e V à 17h25 en salle C26
Vendredi 14 janvier	Conseil de classe 6 ^e B à 16h15 en salle C26 17h30 : réunion des parents des actuels Secondes : Infos sur la classe de 1 ^{ère}
Lundi 17 janvier	Conseils de classe de 3 ^e V à 16h15 et de 3 ^e B à 17h25 en salle C26
Mardi 18 janvier	Prière de midi à 12h à la chapelle Office vespéral chanté par la maîtrise à 17h à la cathédrale Conseils de classe de 3 ^e J à 16h15 et de 4 ^e B à 17h25 en salle C26
Jeudi 20 janvier	Conseils de classe de 4 ^e V à 16h15 et de 4 ^e J à 17h25 en salle C26
Vendredi 21 janvier	Conseils de classe de 5 ^e B à 16h15 et de 5 ^e V à 17h25 en salle C26
Lundi 24 janvier	Conseils de classe 5 ^e J à 16h15 en salle C26

Le 9 janvier prochain, nous célébrerons la fête de la bienheureuse Alix Le Clerc et les 400 ans de sa disparition, le 9 janvier 1622. Née en 1576 dans une famille aisée de Remiremont dans les Vosges, Alix Le Clerc a choisi de tout quitter avec quatre autres jeunes filles pour se mettre au service de l'éducation des plus pauvres, notamment des jeunes filles des campagnes, qui n'avaient pas accès à l'instruction. Avec le curé de son village, saint Pierre Fourier, elle a fondé la Congrégation Notre Dame pour que des femmes religieuses vivant en communauté puissent créer des écoles. Ces mêmes religieuses ont fondé notre institution à Strasbourg en 1692.

Infos générales

Covid-19 : règles – je suis cas positif ou cas contact, que faire ?

Une infographie (voir page 2) consultable sur MBN (menu *Vie de l'établissement*) et sur le site www.notredame67.com indique les règles en vigueur. Ces indications sont régulièrement actualisées en fonction de l'évolution du protocole sanitaire.

Autotests

Au cours de cette première semaine de cours, nous avons comptabilisé un nombre important d'élèves positifs au Covid et donc d'élèves cas contact.

Afin d'éviter que la situation se répète ou se dégrade davantage, nous invitons les parents à tester leurs enfants à l'aide d'un autotest ce dimanche 9 janvier au soir, avant le retour à l'école.

Nous savons d'avance pouvoir compter sur chacun pour faire face collectivement à cette 5^{ème} vague et préserver autant que possible le bon déroulement de la scolarité des élèves.

Recensement - Rappel

Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement vous faire recenser **dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire**. Pour ce faire, il faut vous rendre à la mairie de votre domicile. Cette obligation de recensement est un préalable à votre participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté). **Cette démarche est obligatoire pour pouvoir ensuite vous inscrire au baccalauréat, au permis de conduire ou à tout autre examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Spécial Lycée

Examens blancs

Les horaires et salles des épreuves de bac blanc de spécialité (26 et 28 janvier) seront communiqués aux élèves par affichage au M'eating, dans les salles de classe et sur MBN.

Prépas OFEPAL

Les cours de la prépa OFEPAL débuteront demain, samedi 8 janvier à 8h30.

- Prépa école d'ingénieurs à Notre Dame
- Prépas Santé et Sciences politiques au lycée Saint-Etienne

PROCOLE SANITAIRE au 7 janvier

COVID-19

COLLÈGE-LYCÉE : CAS CONTACT, CAS POSITIF, QUE DOIS-JE FAIRE ?

ÉLÈVES DE MOINS
DE 12 ANS

ÉLÈVES DE 12 ANS
ET PLUS COMPLÈTEMENT
VACCINÉS

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS
NON VACCINÉS OU
PARTIELLEMENT VACCINÉS

Réalisation d'un test antigénique ou PCR immédiatement

Quarantaine obligatoire
de 7 jours pleins à compter
du dernier contact à risque
avec le cas confirmé

Si le test est négatif

Attestation sur l'honneur à fournir sans délai
par les représentants légaux

- Pas de quarantaine – Poursuite des cours en présentiel
- Auto-surveillance par deux autotests** à J+2 et J+4 après le premier test

Réalisation obligatoire
d'un test le 7^e jour après
le dernier contact avec
le cas confirmé

Si le test antigénique ou PCR ou l'un des autotests* est positif
L'élève devient un cas confirmé

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

*En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un test antigénique ou PCR

Si le test est négatif

Attestation sur l'honneur
à fournir par les
représentants légaux

- Si attestation fournie
Retour en présentiel
- Si attestation non fournie
Poursuite de l'isolement jusqu'à
la production d'une attestation
sur l'honneur ou, le cas échéant,
pendant 7 jours supplémentaires
(14 jours au total)

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test
sauf si des symptômes apparaissent

Si le test est positif

L'élève devient un cas
confirmé

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible
après 7 jours
avec résultat d'un test antigénique
ou PCR négatif et en l'absence
de symptômes depuis 48 heures

* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

** En cas de difficulté transitoire pour obtenir des autotests, la surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)